



**Rotary**  
District 1760



LE ROTARY  
UN IMPACT REEL

## CONVENTION DE PARTENARIAT

---

Entre les soussignés :

### **Le Rotary,**

Désigné ci-après « **Rotary international, District 1760** »

Sis Acrodi 1760 villa KHARIESSA avenue du général de Gaulle 13692 Martigues

Représenté par son gouverneur 2017/ 2018 Jean MARZUK

Et

**Etablissement français du sang PACA-Corse (EFS PACA-Corse), Etablissement Public de l'Etat,**

Sis au 506 Avenue du Prado-CS 30002-13272 Marseille Cedex 08,

Représenté par son Directeur, le Professeur Jacques CHIARONI

Désigné ci-après « **EFS PACA-Corse** »

Et

**Comité Régional pour le don de sang bénévole (CRDSB) PACA réunissant** les six Unions

Départementales des associations pour le don de sang bénévole (ADSB)

Sis La Pastourelle, Bâtiment B3, Boulevard Paul Martin Nalin, 04100 Manosque

Représenté par son président, Monsieur Maurice JAYET

Ci-après désigné « **Comité Régional Paca** »

### **Préambule :**

L'EFS, le Rotary Club District 1760 et le CRDSB PACA unissent leurs efforts en vue de promouvoir le don de sang depuis 1998. Les collectes de sang « Mon sang pour les autres » rassemblent à chaque édition de très nombreux donateurs. En 2017, ceux ne sont pas moins de 122 collectes qui ont été organisées permettant ainsi d'accueillir 31 649 donateurs, dont 19% de nouveaux donateurs.

En 2018, les parties réaffirment leur volonté d'unir leurs efforts et leurs moyens en faveur de la promotion du don de sang par la mise en place notamment des opérations Mon Sang Pour Les Autres.

Cette convention de partenariat décrit les engagements réciproques de l'EFS PACA-Corse, du Rotary/MSPLA et du CRDSB PACA dans le cadre d'actions de promotion du don de sang, de recrutement, de fidélisation des donneurs de sang bénévoles et de mise en œuvre d'actions et de projets estimés nécessaires pour satisfaire aux objectifs d'autosuffisance.

Les parties ont pour objectif de sensibiliser le grand public au don de sang et d'inciter la population à donner tout en améliorant la visibilité institutionnelle des deux parties. Les parties ont pour objectif de favoriser l'extension progressive de ces collectes sous l'appellation Mon Sang Pour Les Autres.

## ➤ Le Rotary

Le District 1760 recouvre 5 départements : le 04 (Alpes de Haute-Provence), le 05 (Hautes-Alpes), le 13 (Bouches-du-Rhône), le 84 (Vaucluse) et le 30 (Gars) et comporte 87 clubs.

Les différents clubs de ces départements, organisent de manière indépendante du District, des collectes de sang, en lien avec l'EFS et les ADSB.

Les Rotary Clubs viennent en appui de ces collectes, en informant un public élargi et en apportant un « plus » pour La promotion et l'organisation des collectes.

Le don de sang fait partie des orientations du Rotary International. Un Label National, « Mon SANG POUR LES AUTRES », doit permettre aux Clubs locaux d'identifier la collecte sous ce Label.

Un coordonnateur au niveau du District s'attache à informer, mobiliser, recueillir des informations auprès des clubs.

Un coordonnateur national, recueille les informations locales et produit une synthèse nationale, envoyée à tous les responsables de chaque District.

Le constat sur notre District démontre que certains clubs participent aux collectes mais :

- pas toujours sous le Label rotarien,
- méconnaissent l'importance de cette action et donc n'apportent pas de soutien à une collecte,
- les informations ne sont pas partagées : nombre de donneurs, nombre de poches, nombre de nouveaux donneurs,
- nos statistiques locales et nationales sont insuffisamment alimentées.

Devant ces constats, depuis 2 ans, de nombreux contacts entre l'EFS, le CRDSB PACA et le Rotary ont permis :

- de faire connaissance et créer des liens,
- de comprendre les besoins de l'EFS,
- d'imaginer des stratégies pour organiser des collectes en partenariat, dans le respect du calendrier de l'EFS, ou lors d'évènements particuliers.
- de faire en sorte d'inciter les clubs à s'impliquer. Des fiches techniques ont été élaborées et adressées à tous les présidents en 2016. Une des caractéristiques de notre mouvement Rotary International étant de changer tous les ans de dirigeants, cette information doit donc être renouvelée et mise à jour tous les ans.

La volonté du District 1760 représenté par son Gouverneur 2017/2018, Monsieur Jean MARZUK, est d'encourager les clubs à s'engager de manière forte dans les collectes de sang sous le label « MON SANG POUR LES AUTRES », en appui à l'EFS et en partenariat avec les ADSB locales.

### **EFS PACA-Corse**

Grâce au don de sang, donneurs et receveurs sont au cœur de l'économie du partage.

Les 10 000 collaboratrices et collaborateurs, médecins, pharmaciens, biologistes, techniciens de laboratoire, chercheurs, infirmiers, équipes de collecte de l'Etablissement français du sang, en lien avec des milliers de bénévoles, s'engagent au quotidien comme dans les circonstances exceptionnelles pour transformer les dons en vies et soigner ainsi 1 million de patients par an. Opérateur civil unique de la transfusion sanguine en France, l'EFS a pour mission principale l'autosuffisance nationale en produits sanguins. Il s'investit par ailleurs dans de nombreuses autres activités, comme les analyses de biologie médicale, la thérapie cellulaire et tissulaire ou la recherche. Au-delà de la qualification des dons, les laboratoires de l'EFS réalisent différents types d'analyses biologiques, hématologiques et immunologiques. Des examens indispensables dans le cadre d'une transfusion mais également d'une greffe d'organe, de tissus ou de cellules. Avec plus de 500 millions d'actes réalisés par an, l'EFS est le plus grand laboratoire de biologie médicale de France. L'Etablissement français du sang est présent sur l'ensemble du territoire à travers ses 129 sites pour être au plus près des donneurs et des patients et porter ainsi des valeurs sans équivalent.

Pour relever le défi de l'autosuffisance, EFS PACA-Corse et le Rotary international, District 1760 et le CRDSB PACA souhaitent s'associer en vue de renforcer les initiatives locales favorisant la promotion du don de sang. Le don de sang participe ainsi à la construction et au renforcement du lien social et territorial.

### **La FFDSB (Fédération Française pour le Don de Sang Bénévole)**

Créée en 1949, la Fédération française pour le don de sang bénévole (FFDSB) est le seul organisme qui représente en France tous les donneurs de sang auprès des pouvoirs publics.

Elle fédère plus de 2 850 associations regroupées en Unions Départementales et Comités Régionaux, ainsi que des Groupements Nationaux issus d'entreprises. La Fédération compte plus de 750 000 adhérents donneurs de sang et militants pour le don de sang bénévole.

Ses principales missions sont :

- Regrouper les Associations pour le don de sang bénévole (ADSB) dans une organisation unique,
- Promouvoir en permanence le don de sang bénévole en partenariat avec les organismes institutionnels,
- Collaborer à la collecte de sang et à la sécurité transfusionnelle aux côtés de l'Etablissement français du sang,
- Participer au recrutement, à la fidélisation et à la formation de nouveaux donneurs,
- Représenter et protéger les intérêts et les droits des donneurs de sang bénévoles auprès des organismes de la transfusion sanguine et des grandes organisations nationales et internationales.

La fédération a également à cœur de défendre et promouvoir le don de sang éthique en défendant les 4 valeurs clés du don de sang en France :

- le bénévolat,
- l'anonymat,
- le volontariat,
- le non-profit.

La représentativité du Comité Régional PACA :

Pour encourager les Rotary clubs à soutenir des collectes de sang dans les départements de sa responsabilité, le comité Régional PACA s'engage à :

- Informer toutes les Associations des Donneurs de Sang Bénévoles fédérées de la région de l'existence de ce partenariat,
- Faire le lien avec le Rotary Club au niveau du District et surtout les Rotary clubs locaux dans leurs localités en vue de participer, aux côtés de l'EFS PACA-Corse, à l'information, la sensibilisation, l'organisation de collectes,
- Tenir compte de la spécificité de couverture du District 1760 qui englobe le département du Gard qui dépend de la région Occitanie.

**Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :**

#### **Article 1 - Objet de la convention**

Les trois parties mettront en œuvre tous les moyens décrits dans cette convention pour encourager les Rotary Clubs du District 1760 à promouvoir le don de sang et accompagner certaines collectes.

#### **Article 2 - Conditions préalables à la mise en œuvre du partenariat**

Afin de favoriser et d'assurer la réussite du projet commun, les signataires se sont entendus sur les moyens à mettre en œuvre en vue de garantir des actions de collectes et de promotion du don dans des conditions optimales.

##### **I. Engagements du district 1760**

###### **• Pour la promotion du don de sang**

Pour encourager le recrutement et la fidélisation de donneurs de sang, le District 1760 s'engage à :

- a) Diffuser des informations générales sur le don de sang à l'ensemble de ces membres par les moyens de communication interne existants au sein du District 1760 : (liste non exhaustive)
  - Mails, informations, formation des référents locaux par les coordonnateurs du District 1760
  - lettre du gouverneur
  - Réseau social interne
  - La Revue du District
- b) Diffuser le nom de tous les partenaires locaux ADSB , des dates de collectes, adresses et horaires des maisons du don ou autres actualités transmises par l'EFS via les moyens de communication interne existants au sein du DISTRICT 1760 : (liste non exhaustive)

- Mails, informations, formation des référents locaux par les coordonnateurs du District 1760
- Rencontre des présidents et des délégués locaux

- **Concernant la valorisation de la présente convention :**

Afin de valoriser la signature et l'existence de ce partenariat, le District 1760 s'engage à :

- a) Transmettre à l'EFS PACA-Corse – Direction de la communication, le logo officiel de MON SANG POUR LES AUTRES sous le format PDF vectorisé qui apparaîtra sur tous les documents de communication inhérents au présent partenariat,
- b) Proposer une date ajustée à l'agenda des 3 parties afin d'organiser une cérémonie de signature de la présente convention,
- c) Participer à la rédaction d'un communiqué de presse commun aux 3 parties en vue de la signature de la convention.

## II. Engagements de l'Etablissement français du sang PACA-Corse :

### 1. Pour la promotion du don de sang

Pour encourager tous les Rotary Clubs, l'EFS PACA-Corse s'engage à :

- a) Transmettre des informations générales sur les campagnes, opérations lancées, le don de sang au secrétaire du District et aux coordonnateurs à l'attention de l'ensemble des clubs dans des formats adaptés aux moyens de communication interne existants au sein du Rotary international, District 1760: (liste non exhaustive)
  - Formats numériques pour newsletter, intranet, mails, etc.
  - Affiches, dépliants
  - Goodies
- b) Transmettre les dates de collectes, adresses et horaires des maisons du don ou autres actualités dans des formats adaptés aux moyens de communication interne existants au sein du Rotary international, District 1760: (liste non exhaustive)
  - Formats numériques pour newsletter, intranet, mails, etc.
  - Affiches, dépliants
  - Goodies

### 2. Concernant la valorisation de la présente convention :

Afin de valoriser la signature et l'existence de ce partenariat, l'EFS PACA-Corse s'engage à :

- a) Transmettre au coordonnateur MSPLA du Rotary international, District 1760 le logo officiel de l'EFS sous le format PDF vectorisé qui apparaîtra sur tous les documents de communication inhérents au présent partenariat,
- b) Proposer une date ajustée à l'agenda des 3 parties afin d'organiser une cérémonie de signature de la présente convention,
- c) Participer à la rédaction d'un communiqué de presse commun aux 3 parties en vue de la signature de la convention.

- d) Produire un bilan annuel des différentes opérations organisées dans le cadre de cette convention, incluant l'analyse chiffrée des collectes. Ce bilan annuel sera partagé par les trois parties, à l'occasion du renouvellement de la convention et avec l'ensemble des signataires.

### **III. Engagements du comité régional PACA**

#### **1. Pour la promotion du don de sang**

Pour encourager les Rotary Clubs locaux à soutenir le don du sang à travers toute leur zone d'influence, le CRDSB PACA s'engage à :

- a) Informer toutes les ADSB fédérées de la région de l'existence de ce partenariat
- b) Faire le lien avec les Rotary clubs de leurs localités en vue de participer, aux côtés de l'EFS, à l'information, la sensibilisation, l'organisation de collecte

#### **2. Concernant la valorisation de la présente convention**

Afin de valoriser la signature et l'existence de ce partenariat, le comité régional PACA s'engage à :

- Transmettre au coordonnateur de MSPLA du District 1760 le logo officiel de la FFDSB région PACA sous le format PDF vectorisé qui apparaîtra sur tous les documents de communication inhérents au présent partenariat,
- Proposer une date ajustée à l'agenda des 3 parties afin d'organiser une cérémonie de signature de la présente convention,
- Participer à la rédaction d'un communiqué de presse commun aux 3 parties en vue de la signature de la convention.

Toutes les collectes de sang, organisées dans le cadre de la présente Convention par l'EFS PACA-Corse, le Rotary International District 1760 et le CRDSB PACA (co-organisateurs), le seront sous le nom de « Mon Sang Pour Les Autres ».

Les dates retenues pour l'organisation de l'opération « Mon Sang Pour Les Autres » sont déterminées, ville par ville, par accord entre les partenaires locaux (Clubs Rotary, EFS et ADSB).

Il appartient à chacun des partenaires d'apprécier les moyens qu'il doit mettre en œuvre en fonction des objectifs visés (médecins, infirmières, lits, bénévoles, collation, horaires, animations ...).

Sur proposition de l'un des coorganisateurs et avec l'accord dès l'autre, d'autres partenaires peuvent, dans telle ou telle ville, être associés à l'organisation de la collecte sans pouvoir prétendre au titre d'organisateur.

#### **Article 3 - Responsabilité des interventions**

Chaque partie s'engage à garantir sa responsabilité civile. A ce titre, elle déclare avoir souscrit le contrat d'assurances nécessaire pour couvrir les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, pouvant résulter des dommages corporels ou matériels qui seraient causés aux stagiaires ou au personnel des autres parties à la convention, par son matériel ou ses salariés (assurance EFS, confère Annexe 1).

#### **Article 4 - Respect de l'image**

Les partenaires s'engagent, dès la signature de cette convention, à garantir le respect de l'image de chaque partie dans toutes les actions entreprises et communications faites à destination du grand public. Aucun partenaire ne pourra prendre la parole ou représenter l'une ou l'autre partie cosignataire de cette convention sans son accord préalable écrit. Chaque partie devra respecter les éléments de langage transmis en cas de prise de parole commune dans le cadre d'une campagne ou d'un événement.

#### **Article 5 : Rémunération**

La réalisation de cette opération ne donnera pas lieu à une compensation financière entre les parties.

#### **Article 6 : Confidentialité**

Les parties s'engagent à conserver confidentielles toutes les informations de quelque nature que ce soit dont elles auraient eu connaissance à l'occasion de la conclusion ou de l'exécution de la présente convention.

#### **Article 7 : Modifications ou adjonctions à la présente convention**

Les modifications à la présente convention ne pourront se faire que par voie d'avenant signé, pour chacune des parties, par les signataires de la convention.

#### **Article 8 : Résiliation**

Il pourra être mis fin à la convention en cas d'inexécution par un des contractants d'une obligation découlant de la présente convention. La présente convention pourra alors être résiliée ou dissoute de plein droit par les parties, sans qu'il soit besoin de procéder à aucune autre formalité judiciaire, après une mise en demeure notifiée aux parties par lettre recommandée non suivie d'exécution dans un délai d'un mois.

#### **Article 9 : Prise d'effet et durée**

La présente convention prendra effet à compter de sa signature par chacune des parties et prendra fin un (1) an après.

Elle pourra être modifiée et/ou renouvelée par voie d'avenant, sans pouvoir dépasser une durée de 3 ans à compter de la date d'effet de la présente convention.

Les parties s'engagent à veiller à une application de ces modalités par leurs structures locales respectives.

#### **Article 10 : Clause attributive de juridiction**

Les parties s'efforceront de régler à l'amiable les litiges nés à l'occasion de l'exécution de la présente convention. En cas de désaccord persistant, le litige sera porté devant le tribunal administratif de Marseille.

Fait à Manosque en trois exemplaires originaux, le \_\_\_\_\_

**Pour le Rotary International,  
District 1760**

Gouverneur 2017/2018,  
Jean MARZUK

**Pour le Comité Régional ADSB  
PACA :**

Président,  
Monsieur Maurice JAYET

**Pour l'EFS PACA-Corse :**

Directeur,  
Professeur Jacques CHIARONI

## **ANNEXES**

1. Assurance EFS
2. Liste des maisons du don EFS en région PACA
3. Liste des adsb fédérées & contacts
4. Liste des clubs districts
5. Liste référents MSPLA
6. Trombinoscope CRDSB PACA
7. Trombinoscope EFS